

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, de la
santé et des droits des femmes

ARRÊTÉ

Fixant la composition du jury de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ouvert dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « Prévention santé-environnement »;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ouvert dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2015 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Raphaël TRACOL

Ingénieur général du génie sanitaire,
Président,

Mme Cécile CANESSE-LUCEAU

Ingénieure d'études sanitaires,

Mme Marie-Denise CHAULET

Technicienne sanitaire en chef,

M. Laurent MADEC

Maître de conférences,

Mme Lisa SERVAIN

Ingénieure d'études sanitaires.

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 SEP. 2015

Pour la ministre et par délégation

Le chef du bureau du recrutement


ERIC MIGEVA